



1 / PEFC France en bref

06/2012

➤ A propos de PEFC France (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

Face aux préoccupations croissantes de consommation responsable, PEFC milite pour le développement durable de la forêt grâce à un programme de certification ambitieux.

Pionnier de la certification forestière en France où il a été créé en 1999, PEFC France représente aujourd'hui près de 5 millions d'hectares de forêt certifiés soit près de 30% de la surface forestière totale. PEFC France compte parmi ses adhérents 52 000 propriétaires forestiers et plus de 2 700 entreprises de la filière forêt-bois (exploitants, scieries, transformateurs, constructeurs, négociants, artisans, distributeurs, papetiers, imprimeurs, éditeurs...). Ensemble ils apportent au consommateur la garantie qu'un produit portant la marque PEFC s'inscrit dans une démarche responsable de gestion durable de la forêt.

La certification PEFC est le résultat d'un processus de concertation entre tous les acteurs de la société civile concernés par la gestion durable de la forêt : producteurs, transformateurs et usagers. Adopté par l'ensemble des membres de PEFC France et reconnu au niveau international par PEFC Council, le nouveau schéma français de certification forestière PEFC est entré en vigueur le 3 janvier 2012¹. Il définit pour les 5 années à venir les standards nationaux qui permettront d'assurer une mobilisation croissante des ressources en bois tout en préservant les fonctions sociales et environnementales de la forêt. Ce nouveau schéma définit également les principes de certification de la forêt équatoriale, rendant possible la certification de la forêt Guyanaise souhaitée par l'Etat.

PEFC Council, basé à Genève, désigne l'organisation incarnant le programme PEFC au niveau international. Présent dans 35 pays, PEFC est la première source de bois certifié en France et dans le monde.

Site Internet : www.pefc-france.org





2 / Promouvoir la gestion durable de la forêt

06/2012

Dans le contexte d'une politique nationale forestière encourageant la mobilisation des ressources en bois et face aux préoccupations croissantes de consommation responsable, PEFC milite pour le développement durable de la forêt grâce à un programme de certification ambitieux.

La certification PEFC définit des critères de gestion durable de la forêt plus exigeants que les contraintes réglementaires nationales, en conformité avec les méta standards internationaux², et en garantit l'application. Pour le consommateur, la marque PEFC apporte la garantie que le produit qu'il achète s'inscrit dans une démarche responsable de gestion durable de la forêt.

➤ Une initiative pionnière de la filière forêt-bois française

Dès la fin des années 1990, dans le sillage de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe de 1993, il devient évident pour la filière forêt-bois que les approvisionnements futurs en bois devront passer par une gestion raisonnée et durable de la forêt. En parallèle, les préoccupations de consommation responsable des Français progressent.

Soutenue par des associations de protection de la nature, des consommateurs et les pouvoirs publics, la filière se mobilise et forme un mouvement qui prend rapidement une ampleur européenne. Son objectif : coordonner les initiatives existantes et créer un système de certification de la gestion forestière durable qui tienne compte des spécificités nationales et locales. Cette initiative donne lieu, en 1999, à la création du Programme Européen des Forêts Certifiées.

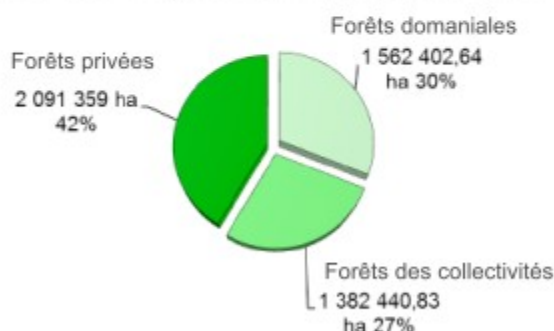
Dès 2001, PEFC devient un système international du fait de l'adhésion de nombreux pays dans le monde. Il change de nom pour devenir le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (*Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes*).

La création de PEFC France date de 1999 : c'est le premier système de certification forestière en France, en termes d'ancienneté et de surface. Association loi 1901, PEFC France certifie près de 5 millions d'hectares de forêts soit près du tiers de la forêt française (16 millions d'hectares). La France compte plus d'un quart des entreprises certifiées PEFC à travers le monde.

Aujourd'hui présent dans 35 pays, **PEFC est la première source de bois certifié en France et dans le monde.**

La forêt certifiée PEFC en France

Répartition des surfaces certifiées en hectares par catégorie de forêts au 31 décembre 2011
Total : 5 036 202,47 ha



² Méta standards internationaux PEFC : Exigences de base pour l'élaboration des standards nationaux PEFC de certification forestière.



➤ Les garanties apportées par le système de certification PEFC

L'ambition de PEFC est d'assurer un accès pérenne à la ressource indispensable qu'est le bois, en garantissant le respect de ceux qui possèdent et travaillent dans les forêts, et en préservant la biodiversité qui leur est propre.

La force du programme de certification PEFC réside, aussi bien au niveau international que local, dans l'implication de toutes les parties prenantes de la société civile concernées par la gestion durable de la forêt : du propriétaire forestier au distributeur en passant par les entreprises de transformation et les usagers de la forêt. Par ce juste équilibre dans l'intégration des différentes fonctions de la forêt, PEFC permet aujourd'hui une production et une exploitation croissante de bois tout en préservant mieux les fonctions sociales et environnementales de la forêt, essentielles à son renouvellement.

Dans un système collégial exigeant, les décisions de PEFC sont basées sur la concertation, la transparence et une dynamique de progrès continu.

Gestion durable de la forêt : PEFC France va plus loin que la réglementation française

Fondée sur un code forestier ancien et éprouvé, la réglementation française est avancée en matière de gestion durable de la forêt. Elle inclut notamment des obligations spécifiques pour les propriétaires forestiers. Le programme de certification PEFC intègre dans son cahier des charges des critères qui vont au-delà des contraintes réglementaires. Par exemple, il est demandé aux propriétaires forestiers de tendre vers une limitation des coupes rases à un nombre d'hectare défini ou de conserver au moins un arbre mort ou sénescent par hectare pour son rôle dans la préservation de nombreuses espèces. D'autres engagements, comme la contractualisation obligatoire entre l'exploitant et le propriétaire forestier, visent une amélioration globale des chantiers d'exploitation, phase déterminante et centrale de la chaîne du bois, susceptible d'impacter durablement la forêt.

Concrètement, la certification PEFC atteste du respect de règles et d'exigences définies par les réglementations internationales (recommandations de Lisbonne, SFM, FAO, MCPFE, IUCN, ITTO) et les méta standards internationaux définis par PEFC Council auxquels s'ajoutent des cahiers des charges nationaux.

Propriétaires forestiers, exploitants et entreprises mettent en œuvre des pratiques de gestion forestière durable via l'application de cahiers des charges spécifiques (pour les propriétaires forestiers, pour les exploitants forestiers et pour les entreprises de la filière forêt-bois). Les adhérents sont audités régulièrement sur le respect de leurs engagements.

L'ensemble de ces garanties répond à l'intérêt croissant des citoyens pour l'origine et le mode de fabrication des produits qu'ils consomment. Par la définition de ses propres méta standards et une harmonisation du niveau d'exigence dans tous les pays, le système PEFC apporte un niveau de garantie mondial. PEFC est présent dans 35 pays et certifie aujourd'hui plus de 240 millions d'hectares de forêt dans le monde.

Les préoccupations de consommation responsable des Français^{3 et 4}

- > Près de 9 Français sur 10 considèrent que le respect de l'environnement est un critère primordial ou important dans leurs choix actuels de produits et services.
- > 75% des français, soit 10% de plus qu'en 2010, déclarent avoir confiance dans les produits portant un label de certification sociale et environnementale.
- > 62% déclarent que les produits qui répondent aux enjeux du développement durable ne sont pas assez facilement et rapidement repérables.

³ Etude Green Label Equity / IFOP 2010

⁴ Etude Ethicity-Ademe 2011 / Les Français et la consommation responsable



➤ L'organisation et le fonctionnement de PEFC France

La concertation est un des principes moteurs de PEFC France. Le programme réunit sur un mode associatif toutes les parties prenantes de la société civile concernées par la gestion durable de la forêt : producteurs, transformateurs et usagers, répartis dans 3 collèges.

Ces collèges interviennent sur les problématiques relatives à la mise en œuvre de la certification PEFC et notamment dans la définition du schéma français de certification forestière PEFC redéfini tous les 5 ans dans un objectif d'amélioration continue.

Chacun des collèges est représenté de façon proportionnelle au sein du Conseil d'Administration qui est l'organe politique majeur de PEFC.

L'accompagnement des propriétaires et exploitants forestiers certifiés dans la mise en œuvre des critères de la certification, ainsi que la vérification de leur application, sont assurés par un réseau de 15 Entités d'Accès à la Certification (**EAC** - anciennement Entités Régionales) qui représentent et mettent en œuvre le système PEFC en région. Elles représentent PEFC France sur l'ensemble du territoire et sont elles-mêmes certifiées et auditées régulièrement par un organisme certificateur indépendant.

Les Entités d'Accès à la Certification sont soutenues par la Commission Technique Nationale d'expertise et d'assistance (CTN). Mise en place fin 2011 dans le cadre du travail préparatoire relatif au nouveau schéma de certification PEFC pour la période 2012-2017, cette instance technique apporte assistance et capacité d'analyse sur la mise en œuvre du schéma PEFC en France.

>> FOCUS - La forêt française : une structure unique

Représentant plus du quart du territoire français, la forêt est **un des domaines forestiers les plus vastes de l'Union Européenne** (3^{ème} rang) et s'accroît en moyenne de 82 000 hectares chaque année. La récolte de bois est inférieure à la production biologique de la forêt, la filière utilisant 60% de son accroissement annuel. La forêt française ne cesse donc de se développer.

Lieu de promenade ou de vie, la forêt génère aussi une activité économique importante. Selon l'ONF, **le secteur du bois emploie 425 000 personnes en France** pour un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros environ chaque année.

Très diversifiée, dotée de 136 essences différentes, la forêt française est le **1^{er} producteur européen de chêne, de hêtre et de peuplier**. Elle offre également une large gamme de bois dits précieux (merisier, érable, frêne), bien que sa récolte soit dominée par les résineux : pin maritime, épicéa, douglas, etc. C'est aussi un lieu exceptionnel de biodiversité, abritant un millier d'espèces végétales, une centaine d'espèces de mammifères, une cinquantaine d'espèces d'oiseaux, des milliers d'insectes...

Héritage du Code Napoléon et de sa règle de l'équité dans les successions, le **morcellement de la forêt française** en fait la particularité, mais aussi un obstacle à la certification de la forêt privée. En France, près des 3/4 de la surface forestière appartient à des propriétaires privés. 3,5 millions de propriétaires se partagent 12 millions d'hectares. Chaque propriétaire privé possède en moyenne moins de 10 hectares, morcelés en parcelles bien souvent inférieures à 2 hectares.





3 / Le programme de certification PEFC France

06/2012

La certification des forêts, comme de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement garantit la traçabilité des produits certifiés PEFC et une réelle transparence sur l'utilisation de la marque PEFC. C'est une réponse à la fois aux préoccupations de consommation responsable des Français et aux exigences croissantes des acheteurs publics et privés.

➤ Un dispositif global et complémentaire

Le système de certification PEFC repose sur deux piliers complémentaires :

- L'application d'un **cahier des charges** relatif à la gestion durable de la forêt;
- La mise en place d'une chaîne de contrôle qui assure la traçabilité et la fiabilité des produits certifiés PEFC depuis la forêt jusqu'au produit fini, en passant par toutes les étapes de transformation et de commercialisation du produit en bois ou à base de bois.

Fondé sur ces deux piliers, le système regroupe 3 dispositifs de certification eux-mêmes complémentaires : la certification des propriétaires, la certification des exploitants forestiers et la certification des entreprises de la filière forêt-bois.

Les critères en application pour la période 2012/2017 sont définis par le nouveau schéma national de certification forestière adopté par l'ensemble des membres de PEFC France et reconnu au niveau international par PEFC Council. Ce schéma est en application depuis le 3 janvier 2012.

LE RESPECT DU CAHIER DES CHARGES concerne les propriétaires forestiers d'une part et les exploitants de bois de l'autre. Chacun a des critères spécifiques à respecter en fonction de son cœur de métier. Le schéma national de certification forestière 2012/2017 définit des critères de gestion forestière durable harmonisés à l'échelle nationale.

➤➤ La certification des propriétaires forestiers garantit la mise en œuvre de critères de gestion forestière durable par les producteurs de bois. Ces derniers s'engagent à respecter le cahier des charges PEFC France en vigueur et à s'investir dans une démarche de progrès continu pour la gestion de la ressource forestière. Cela porte notamment sur l'équilibre entre les fonctions sociale, environnementale et économique de la forêt.

Le cahier des charges Propriétaires défini à l'échelle nationale, inclut notamment les engagements suivants :

- Tendre vers une limitation des coupes rases de 2 hectares en zone de forte pente et de 10 hectares hors zone de forte pente, sauf cas particuliers documentés (dont les documents de gestion en vigueur) ;
- Interdiction d'utiliser des OGM ;
- Interdiction d'épandre les boues de stations d'épuration sur les parcelles ;
- Obligation de conserver au moins un arbre mort ou sénéscent par hectare, au moins un arbre à cavités visibles, vieux, ou très gros par hectare, du bois mort au sol de toutes dimensions et de toutes essences ;
- Interdiction d'utiliser tout produit phytosanitaire (herbicides, insecticides) à moins de 6 mètres des cours d'eau et plans d'eau permanents ;





- Interdiction de procéder à l'extraction de terre de bruyère, de tourbe et d'humus sur sol forestier à des fins commerciales, afin de prévenir tout ruissellement et éboulement de terrain ;
- Tenir à jour un document de suivi dans lequel sont consignés les actions, coupes et travaux réalisés, ainsi que les justifications des choix effectués par rapport au cahier des charges ;
- Contractualiser toutes prestations de travaux, coupes, vente et gestion confiées à une entreprise ou à un tiers sur sa forêt (exploitant forestier) en faisant référence aux exigences PEFC.

>> Les exploitants forestiers sont les professionnels réalisant l'abattage, le façonnage et le transport de bois.

Le cahier des charges Exploitants défini à l'échelle nationale comprend notamment les exigences suivantes :

- Respecter les obligations contractuelles strictement définies avec le propriétaire forestier ;
- Utiliser des techniques d'exploitation appropriées dans les zones de forte pente ;
- Respecter habitats, zones humides et biodiversité dans l'organisation des chantiers d'exploitation ;
- Utiliser des matériels adaptés à la sensibilité des sols et à la fragilité des milieux et organiser le chantier de façon à limiter l'impact de son activité sur les sols ;
- Ne pas franchir les cours d'eau et mares. Si le franchissement est inévitable, utiliser des techniques ou des matériels adaptés ;
- Récupérer les huiles (moteurs, hydrauliques) et les déchets non bois générés par l'activité d'exploitation forestière.

La prise en compte des conditions de travail des salariés ainsi que les droits des populations locales est confirmée dans le schéma national de certification forestière 2012/2017.

Les cahiers des charges PEFC France sont réévalués tous les 5 ans dans le cadre de la révision quinquennale du schéma national de certification forestière.

L'harmonisation nationale des pratiques de gestion forestière durable définie par le schéma national de certification forestière (2012/2017) est confortée par des mesures d'accompagnement aux niveaux national et local.

>> Au niveau national, une Commission Technique Nationale d'expertise et d'assistance (CTN) est mise en place depuis fin 2011. La CTN est une instance de soutien et d'analyse sur la mise en œuvre du schéma PEFC.

>> A l'échelle locale, un programme d'accompagnement par les Entités d'Accès à la Certification et/ou leurs membres (Office National des Forêts, Centre Régional de la propriété Forestière, France Nature Environnement...) est mis en place dans chaque région pour l'application des engagements PEFC par les propriétaires et exploitants forestiers adhérents au système PEFC.



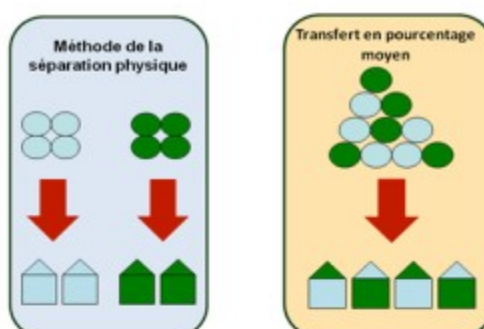
LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CHAÎNE DE CONTRÔLE concerne les exploitants forestiers ainsi que toutes les entreprises de la filière forêt-bois certifiées PEFC.

On compte parmi les entreprises des scieries, des industriels/transformateurs, des négociants, des artisans, des distributeurs, mais aussi des papetiers, imprimeurs ou éditeurs.

Dans le cadre de la certification de la chaîne de contrôle, les entreprises de la filière forêt-bois s'engagent à adapter la gestion de leurs approvisionnements et leur chaîne de fabrication, afin de distinguer les produits certifiés PEFC des produits non certifiés à toutes les étapes de leur fabrication. Achats et ventes sont ainsi contrôlés et tracés, pour assurer au consommateur final une fiabilité maximum.

Selon leur configuration, leur taille et leurs process de fabrication, les entreprises peuvent choisir entre deux méthodes différentes pour assurer la chaîne de contrôle : la séparation physique des bois ou la méthode de pourcentage.

- **Avec la séparation physique**, l'entreprise sépare matériellement en permanence les produits certifiés et non certifiés, tout au long du processus de transformation / fabrication.
- **Avec la méthode de pourcentage**, l'entreprise peut mélanger ses approvisionnements mais doit garantir à la sortie un minimum de 70% de matières premières certifiées dans l'ensemble de ses produits, ou produire 70% de produits contenant 100% de matière certifiée, pour pouvoir apposer le logo PEFC sur lesdits produits.



Maillon central de la chaîne du bois (entre les propriétaires et les transformateurs), les exploitants sont tenus à la fois d'appliquer le cahier des charges national et de mettre en place la chaîne de contrôle. Ils sont les seuls à être soumis à cette double certification.

Dans le cadre de son objectif d'amélioration continue, le programme de certification PEFC prévoit également l'accompagnement de ses adhérents via des actions régulières de formation et de communication sur la certification et la gestion durable de la forêt portée à l'échelle locale par les Entités d'Accès à la Certification (EAC) et/ou leurs membres

LES AUDITS DE CONTRÔLES DES PRATIQUES DES ADHERENTS

La fiabilité du système de certification PEFC repose sur la nature des audits de contrôle réalisés auprès des adhérents. Des audits de contrôle réguliers sont prévus pour vérifier la bonne application des cahier des charges et des règles de chaîne de contrôle.



>> Les audits de contrôle des **propriétaires forestiers** sont réalisés par les Entités d'Accès à la Certification (EAC), sur la base des exigences définies par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC), établissement créé en 1994 et désigné unique instance nationale d'accréditation par le décret du 19 décembre 2008.

(Les coordonnées des Entités d'Accès à la Certification sont disponibles dans la rubrique "PEFC partout en France" du site internet www.pefc-france.org).

Le nombre d'audits de contrôle à réaliser ainsi que l'échantillonnage des propriétaires à auditer (sélection aléatoire des adhérents à auditer sur une zone géographique donnée) est défini au niveau national et de manière uniforme sur l'ensemble du territoire. Le taux d'audits de contrôle (\sqrt{n}) à réaliser pour les propriétaires forestiers est maintenu pour la période 2012/2017. Il est cependant **orienté vers les plus grandes surfaces et garantit ainsi un nombre plus important de surfaces auditées**. Ce ciblage plus pertinent permet d'affiner les audits de contrôle réalisés.

A titre indicatif, 500 audits sont effectués chaque année auprès des propriétaires forestiers adhérents. Dans le cas d'un audit réussi, la forêt visitée est certifiée pour une durée de 5 ans.

>> **Pour les exploitants**, qui dit double certification... dit double audit de contrôle : ils sont audités régulièrement par les Entités d'Accès à la Certification, pour l'application de leur cahier des charges national, et par des organismes de certification accrédités et indépendants pour l'application des règles de chaîne de contrôle. L'audit de l'application des critères de gestion forestière durable par les exploitants forestiers est primordial car c'est la phase la plus déterminante dans la gestion de la forêt.

Le schéma 2012-2017 garantit une progression significative du nombre d'audits de contrôle des exploitants forestiers au niveau national. Le nombre d'audits de contrôle à réaliser par an concerne 10% des exploitants forestiers adhérents, **soit un taux multiplié par 3** à partir de janvier 2012. En soutien de cette évolution, un effort important est consacré à la formation des auditeurs sur le terrain et au renouvellement de leurs supports d'intervention (guide de contrôle) pour assurer des audits de contrôle plus qualitatifs.

>> **Les entreprises** sont auditées sur leur mise en application des règles de chaîne de contrôle par un organisme certificateur indépendant et accrédité par le COFRAC.

L'organisme certificateur vérifie le respect des procédures d'approvisionnements, de production et de commercialisation, au regard des règles de chaîne de contrôle PEFC, notamment en matière de séparation des produits certifiés et non certifiés et de la bonne utilisation de la marque PEFC. L'objectif est de garantir la traçabilité des produits certifiés PEFC et la transparence de l'information sur l'origine des produits pour le consommateur final. A cet audit annuel s'ajoute un audit de renouvellement de la certification, effectué tous les 5 ans.

Pour « boucler la boucle » des audits de contrôle, les Entités d'Accès à la Certification (EAC) sont elles-mêmes certifiées puis auditées chaque année par un organisme certificateur indépendant et accrédité, sur leurs méthodes et le nombre d'audits de contrôle réalisés.

(La liste des organismes certificateurs est disponible dans la [rubrique "Infos Pratiques"](http://www.pefc-france.org) du site Internet www.pefc-france.org).





SANCTIONS

En cas de manquement à leurs engagements, les adhérents à PEFC France s'exposent à des sanctions, qui vont de l'injonction à mettre en place une action corrective à la suspension de l'adhésion, voire à l'exclusion du système PEFC. 15 adhérents ont été exclus en 2010.

➤ De l'usage de la marque PEFC

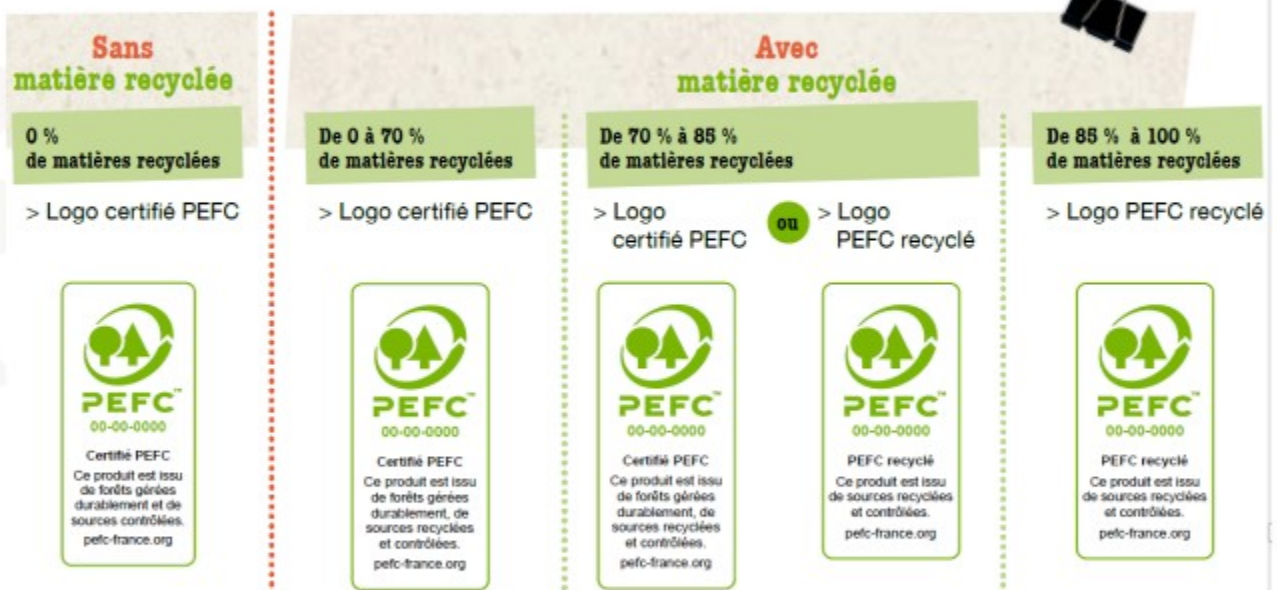
Apposée sur un produit à base de bois, la marque PEFC atteste de l'engagement du propriétaire forestier et de l'entreprise à mettre en œuvre des critères de gestion forestière durable. Elle assure également le respect de standards écologiques, économiques, sociaux et éthiques dans la mise en œuvre de ces pratiques.

Seuls les produits issus de forêts certifiées puis d'une chaîne ininterrompue de fabrication et de commercialisation d'entreprises certifiées peuvent se prévaloir, avec le logo, de la mention « *issu de forêts gérées durablement* ». Lorsque la proportion de matières certifiées PEFC dans les produits en bois est supérieure à 70%, l'entreprise est en droit d'apposer le logo PEFC sur le produit accompagné de la mention « *ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées* ». Si ce pourcentage est inférieur à 70%, l'usage du logo sur le produit est interdit.

Une entreprise certifiée est également en droit d'utiliser le logo PEFC en dehors du produit accompagné de la mention « Cette entreprise a fait certifier sa chaîne de contrôle » sur ses outils de communication institutionnelle.

Cette vigilance vis-à-vis de la marque PEFC est un témoignage de respect envers les adhérents et les consommateurs. Il est possible de vérifier en temps réel sur le site Internet PEFC France si une entreprise est certifiée (rubrique « Qui est certifié ? »).

➤ La catégorie ON Product (sur produit)





» La catégorie OFF Product (en dehors du produit)

Ce logo permet à l'entreprise de communiquer sur la certification de sa chaîne de contrôle.

EXEMPLES D'UTILISATION :

Rapport d'activité, site internet, plaquette institutionnelle, signalétique au sein de l'entreprise.



Sur un plan juridique, PEFC s'est enfin engagé dans une stratégie dynamique de défense de la marque qui couvre l'identification et la lutte contre les usages abusifs, le renforcement du dépôt de la marque et du champ d'action de PEFC France et la diffusion d'informations à destination des entreprises.

« Nous veillons à ce que notre logo ne soit pas utilisé à des fins purement économiques, hors du cadre PEFC. C'est pourquoi nous poursuivons notre démarche de concertation et de dialogue, afin d'impliquer progressivement tous les maillons de la filière forêt-bois pour garantir une parfaite traçabilité des produits certifiés PEFC à toutes les étapes du processus de fabrication et de distribution, jusqu'au consommateur final. »

*Stéphane Marchesi,
Secrétaire Général de PEFC France*





4 / Une organisation collégiale pour une dynamique de progrès

01/12

PEFC France réunit sur un mode associatif toutes les parties prenantes de la société civile et de la filière forêt-bois concernées par la gestion durable de la forêt : producteurs, transformateurs et usagers. Rassemblés dans 3 collèges, ils s'impliquent dans la définition, la mise en œuvre et l'optimisation des critères de certification forestière.

L'association siège à Paris où travaille son équipe permanente. Elle est représentée en régions par 15 Entités d'Accès à la Certification (EAC).

➤ Les 3 collèges

Les collèges se concertent sur l'ensemble des problématiques relatives à la mise en œuvre de la certification PEFC au niveau national. Ils interviennent dans la définition et la réévaluation, tous les 5 ans, du schéma français de certification forestière PEFC, lequel précise notamment le contenu des cahiers des charges applicables par les adhérents.

L'organisation en collèges permet l'implication de tous les acteurs de la filière à travers la confrontation de points de vue différents. Sur un mode associatif et démocratique, ce fonctionnement permet à PEFC d'élaborer des recommandations qui tendent toujours vers un consensus entre toutes les parties prenantes de la gestion de la forêt.

COLLEGE DES PROPRIETAIRES ET GESTIONNAIRES FORESTIERS

Il représente les propriétaires et gestionnaires de forêts publiques et privées, qui produisent le bois.

ORGANISME MEMBRE	CONTACT
CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	Alain Colinot – Ingénieur en charge de la certification forestière
FEDERATION DES FORESTIERS PRIVES DE FRANCE	Marc-Antoine de Sèze, Administrateur (et Président de PEFC France)
FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES	Alain Lesturgez, Directeur Général
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Eric Meignien, Directeur du service environnement
UNION DE LA COOPERATION FORESTIERE FRANCAISE	Pierre Ducray, Directeur Général
SOCIETE FORESTIERE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Ceydric Sédilot Gasmi, Délégué auprès de PEFC France



COLLEGE DES INDUSTRIELS TRANSFORMATEURS DE BOIS

Il rassemble les entreprises qui coupent et transforment le bois.

ORGANISME MEMBRE	CONTACT
FEDERATION NATIONALE DU BOIS	Pierre Verneret, Directeur Général
FEDERATION FRANCAISE DES PRODUCTEURS DE PATE DE CELLULOSE	Paul-Antoine Lacour, Secrétaire Général
FEDERATION NATIONALE ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES	Enaut Tammouz Helou, Délégué auprès de PEFC France
INTER REGIONS BOIS	Sacha Jung, Directeur Général
LE COMMERCE DU BOIS	Eric Boilley, Directeur Général
UNION DES INDUSTRIES DU BOIS	Bernard Chevaldonnet, Directeur
UNION NATIONALE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION	Benoît Moreau, Responsable Environnement

COLLEGE DES USAGERS DE LA FORET

Il réunit des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des membres de la société civile engagés pour la préservation et l'accès à la ressource forestière.

ORGANISME MEMBRE	CONTACT
ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE	Hubert Libourel, Délégué auprès de PEFC France
ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE	Arnould de Lesseux, Délégué auprès de PEFC France
COMITE 21	Dorothee Briaumont, Directrice Générale
FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS	Benoît Guibert, Chef du service des dégâts de gibier
FEDERATION DES SOCIETES DES AMIS DES FORETS	Jean Saint-Loubert Bié, Délégué auprès de PEFC France
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	François Lefèvre, Responsable du réseau forêt au sein de FNE

> 3 organes de décision

Association loi de 1901, PEFC France est représentée par trois instances statutaires : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau.

L'Assemblée Générale PEFC France est constituée des 19 organismes membres des 3 collèges. Elle se réunit chaque année pour valider les comptes et voter les budgets à engager sur l'année suivante. C'est aussi elle qui élit chaque année le Conseil d'Administration. Formé de 15 membres – 5 représentants pour chacun des collèges – ce dernier est l'organe majeur de PEFC France, il vote les décisions importantes. Chaque année, il élit en son sein un Bureau de 6 personnes, qui se réunit tous les mois pour gérer le quotidien de l'association.





➤ La Commission Technique Nationale d'expertise et d'assistance (CTN)

➤➤ **Mise en place** depuis fin 2011, **cette commission** est une instance technique de soutien et d'analyse sur la mise en œuvre du schéma PEFC. Elle est composée de **8 experts techniques** nommés pour 3 ans, qui se réunissent une fois par trimestre.

CONTACT	FONCTION	DOMAINES DE COMPETENCES
Jacques BECQUEY	Ingénieur Forestier	Sylviculture / Gestion Forestière (traitements irréguliers, feuillus précieux, conduite des mélanges d'essences)
Christian GAUBERVILLE	Ingénieur spécialisé	Biodiversité / Habitats forestiers / Stations forestières / Botanique forestière / Ornithologie forestière
Frédéric BLANC	Ingénieur Forestier - Chargé de mission auprès du Directeur technique et commercial bois	Exploitation forestière Accueil du public / Impact écologique de la fréquentation des milieux forestiers
Daniel MICHAUD	Ingénieur de recherche au FCBA Auditeur chaîne de contrôle PEFC Auditeur COFRAC	Exploitation forestière (certification ISO et PEFC, réglementation) / Sylviculture résineux et feuillus / Gestion forestière (certification PEFC)
Emmanuel RIPOUT	Business Support Manager chez International Paper	Systèmes de certification forestière PEFC et FSC / Référentiels ISO et FSC / Sécurité / Exploitation forestière Qualité / Environnement / Développement durable / Législation forestière et environnementale
Nicolas RONDEAU	Juriste	Droit forestier / Droit de l'environnement / Droit de l'urbanisme / Droit rural / Droit fiscal / Droit civil / Droit administratif => appliqués aux structures territoriales et aux propriétaires forestiers
Isabelle CORPRON	DRH et Directrice qualité environnement de la coopérative UNISYLVA	Référentiels ISO 9001 et 14001 / Référentiel PEFC France / Référentiels NFV01005 et 007 (Forêt Confiance)
Hervé LE BOULER	Directeur de la Pépinière Forestière de l'Etat / Conservatoire National de la Biodiversité Forestière Pilote des politiques forestières au sein de FNE	Graines et plants forestiers : techniques de production et de reboisement / Diversité génétique intra-spécifique / Adaptation des essences et forêts aux changements climatiques / Création variétale / Usage de l'arbre hors production de bois / Production de biomasse ligneuse (TCR et TTCR)

La CTN a pour mission :

- de renforcer le savoir-faire technique et scientifique du système et de contribuer au progrès en matière de gestion durable de la forêt. Les premiers travaux de la Commission portent sur la production d'un guide pratique pour la réalisation des audits de contrôles et sur l'élaboration d'une charte de qualité pour les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) ;
- d'accompagner le Conseil d'administration de PEFC France dans la gestion des réclamations reçues au sujet de la mise en œuvre du schéma national. La finalité de cette initiative est de renforcer encore la qualité et l'impartialité des réponses apportées.

Par ses travaux, la CTN permet d'assurer l'harmonisation et la cohérence du système PEFC au niveau national via une collaboration étroite et un accompagnement des EAC dans leurs actions sur le terrain.



➤ 3 échelles d'application

Au niveau international, PEFC Council définit des orientations (méta standards) qui sont ensuite déclinées dans chaque pays.

En France, au niveau national, une **équipe exécutive** traite l'opérationnel et la mise en application, au quotidien, des cahiers des charges et du schéma national. Cette équipe est constituée de 4 personnes, dont Marc-Antoine de Sèze, Président de l'association (élu par le Conseil d'Administration de l'association) et Stéphane Marchesi, Secrétaire Général permanent.

En région, PEFC France est représentée sur l'ensemble du territoire par **15 Entités d'Accès à la Certification (EAC)**. Elles sont chargées de veiller à la bonne mise en œuvre de la certification forestière définie à l'échelle nationale et de réaliser les audits de contrôle des propriétaires forestiers de leur région. Ces relais locaux accompagnent les adhérents et soutiennent un tissu d'initiatives régionales en matière de promotion, de communication, de formation et d'information sur la gestion forestière durable PEFC.

Depuis janvier 2012, un programme d'accompagnement par les Entités d'Accès à la Certification est mis en place dans chaque région pour l'application des engagements PEFC.

Ce dispositif précise les actions que les 15 EAC doivent développer au niveau local afin d'accompagner propriétaires et exploitants forestiers certifiés dans la mise en œuvre de leurs engagements respectifs.

Il vise à faciliter le partage de l'information et des compétences techniques et scientifiques existantes avec les adhérents, pour une bonne compréhension et une bonne mise en œuvre des cahiers des charges PEFC qu'ils se sont engagés à respecter et à appliquer. Par exemple, les EAC peuvent accompagner les propriétaires forestiers dans la réalisation d'outils pratiques visant à mieux connaître et préserver la biodiversité.

Elles contribuent ainsi à la cohérence et à la lisibilité du système et de la marque PEFC en France et à l'international. Elles sont soutenues dans cette démarche par la Commission Technique Nationale d'expertise et d'assistance (CTN) qui les appuie dans l'identification et l'évaluation de solutions adaptées.

Les régions couvertes par ces entités sont : Alsace – Aquitaine – Auvergne – Bourgogne – Champagne-Ardenne – Corse – Franche-Comté – Guyane - Région Sud (Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées) – Limousin – Lorraine – Région Nord (Nord-Pas-de-Calais / Picardie) – Région Ouest (Bretagne / Centre / Ile de France / Normandie / Pays de la Loire / Poitou-Charentes) – PACA – Rhône-Alpes.





5 / Les grandes familles de produits certifiés PEFC

01/12

Imprimerie & Pâte à papier (acteurs de la chaîne graphique)

Chaque Français consomme en moyenne près de 180 kilos de papier par an. L'industrie papetière est donc concernée par le recyclage et la certification. En France, plus de **450 imprimeries** sont certifiées PEFC.

Presse et livres

8 entreprises de la presse et du livre, parmi lesquelles des acteurs de premier plan ont à ce jour fait le choix de la certification. Chaque mois de nouveaux magazines apparaissent dans les kiosques, mentionnant leur impression sur du papier certifié PEFC.

Fournitures, Papeteries et Articles scolaires

On estime que **25% des entreprises** de services utilisent majoritairement du papier recyclé ou certifié. Les références de fournitures et produits verts sont de plus en plus nombreuses en grandes surfaces comme chez les fournisseurs d'articles de bureau. 59 papeteries sont certifiées PEFC France.

Ameublement & Décoration

La France est le **4^{ème} producteur** européen de meubles. Les scieries et usines françaises fournissent les distributeurs nationaux et internationaux en meubles à monter, meubles de jardin, piscines, escaliers, éléments décoratifs...

La France est aussi le **1^{er} producteur** européen de chêne, hêtre et de peuplier et offre une large gamme de bois précieux : merisier, érable. Le bois offre ainsi de nombreuses opportunités créatives en termes de menuiserie, ameublement et décoration.

Bois Energie

Le chauffage au bois représente **5%** de l'énergie totale consommée en France. Sur une année, le bois de chauffage domestique produit **7,4 millions** de tonnes équivalent pétrole.

Construction

Les maisons à ossature bois représentent **8% du marché des constructions neuves** par an. La progression est très rapide avec des taux de croissance annuels de 20 à 25%. De plus en plus de Français choisissent la construction tout bois. Par tradition, ce matériau est aussi toujours présent dans nos habitations : poutres, menuiseries, portes, parquets, panneaux à base de bois...

Emballage

L'emballage consomme **30%** du bois en France. Par exemple utilisé en cagettes, il contribue à l'affinage du fromage. Issu principalement de peupliers certifiés, il peut aussi être transformé en bourriches à huîtres. A noter : il peut être réutilisé en bois de chauffage, fabrication de panneaux ou papeterie.

Barriques et bouchons

Les barriques sont fabriquées à partir de vieux chênes, qui croissent majoritairement dans les forêts domaniales, certifiées PEFC. Le bois est très largement utilisé dans la fabrication des barriques car il a un rôle primordial pour révéler les arômes du vin.

Par ailleurs, **75%** des bouteilles de vin sont bouchées avec des bouchons en liège (perméables à l'air). Matériau noble et neutre, le bois est depuis toujours utilisé dans le secteur viticole.

Objets et accessoires

On trouve le bois dans les manches de nombreux outils de bricolage. Il entre aussi dans la constitution des ustensiles de cuisine, de nombreux jouets, crayons, pinceaux...



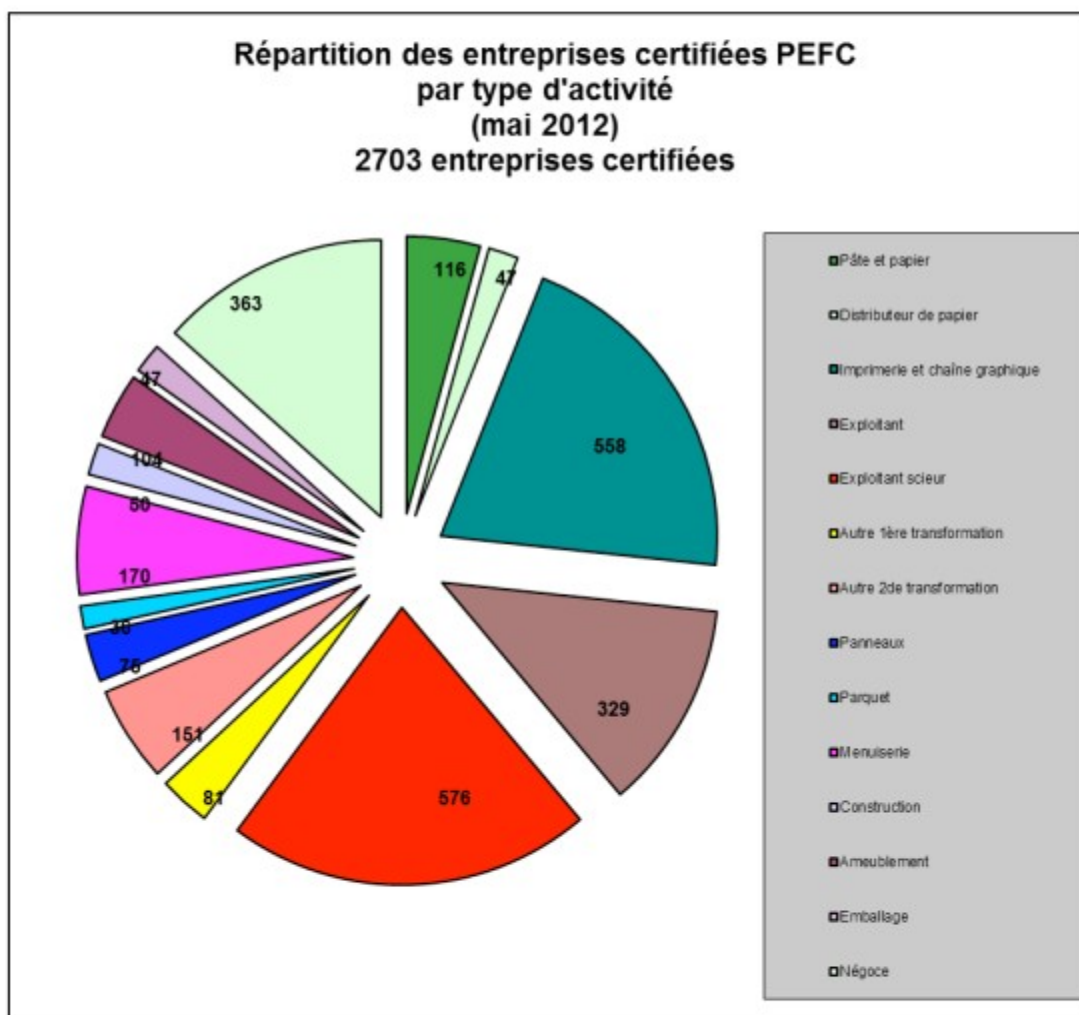


➤ Les entreprises certifiées PEFC

Face aux préoccupations croissantes de consommation responsable, les acheteurs publics et privés sont de plus en plus attentifs à leur politique d'approvisionnement. En matière de produits issus du bois, les politiques d'achat évoluent vers une demande quasi exclusive de produits certifiés.

Afin de répondre à cette double demande, de plus en plus d'entreprises rejoignent le système PEFC. **1 à 2 entreprises s'engagent avec PEFC chaque jour, soit une soixantaine d'entreprises par mois.** Aujourd'hui, plus de 2 700 entreprises sont certifiées PEFC en France.

Les entreprises certifiées PEFC couvrent 14 secteurs d'activité différents. Cette répartition permet de répondre à la forte demande des consommateurs en leur proposant sur le marché de nombreux produits portant la marque PEFC.





6 / Quelques idées reçues sur la forêt et le bois en France

01/12

L'industrie du papier contribue à la déforestation.

FAUX

L'industrie papetière française utilise, à 60%, des papiers et cartons récupérés et recyclés. Les 40% restant proviennent de résidus de bois d'œuvre issus de sous-produits de la forêt (coupes d'éclaircies, cimes et taillis) et de déchets de scieries. La fabrication du papier s'inscrit donc dans une démarche durable : les résidus non exploitables sont réutilisés par l'industrie papetière.

En France, le chauffage au bois a pratiquement disparu.

FAUX

En une année, 3 millions de m³ de bois ont été commercialisés et 22 à 24 millions de m³ ont été autoconsommés : c'est le premier usage du bois dans notre pays.

Le secteur du bois n'est pas très important en France.

FAUX

Le secteur du bois représente 425 000 emplois en France pour un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros environ chaque année (ONF).

On n'utilise presque plus de bois dans l'industrie.

FAUX

Des milliers d'entreprises françaises fondent leur activité sur l'exploitation du bois. On peut citer au moins 9 familles de produits et services concernées : imprimerie et pâte à papier, presse et livres, fournitures, papeterie et articles scolaires, ameublement et décoration, bois énergie, construction, emballage, barriques et bouchons, objets et accessoires. Parmi ces entreprises, plus de 2 700 sont certifiées PEFC France.

Habiter une maison en bois n'est pas confortable...

FAUX

Le bois permet de réguler le taux d'humidité et la température à l'intérieur. C'est un excellent isolant acoustique. Enfin, en cas d'incendie, le bois transmet la chaleur 10 fois moins vite que le béton et 250 fois moins vite que l'acier.

Le bois est toujours très utilisé dans la construction de maisons.

VRAI

Les maisons à ossature bois représentent 8% du marché des constructions neuves par an. La progression est très rapide avec des taux de croissance annuels de 20 à 25%. La construction est le 1^{er} débouché du bois en France.

La gestion durable du bois intéresse les consommateurs.

VRAI

53% des personnes interrogées qualifient le respect de l'environnement de facteur décisif dans leur achat de bois (étude Ifop / Green Label Equity 2010).

L'industrie du bois favorise la monoculture et détruit les sols.

FAUX

De plus en plus de forêts favorisent la régénération naturelle. PEFC incite ses adhérents à planter plusieurs essences régionales et les propriétaires à ne pas nettoyer vieux arbres et bois mort tombés, afin de nourrir le sol et de favoriser la biodiversité.

La superficie de la forêt française s'accroît chaque année.

VRAI

La forêt française représente plus d'1/4 de notre territoire et s'accroît en moyenne chaque année de 82 000 hectares. En 200 ans, la superficie de la forêt française est passée de 8 à 16 millions d'hectares.

